

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 avril 2020
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Point 34 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

Lettres identiques datées du 3 avril 2020, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous informer de ce qui suit :

Le 31 mars 2020 à 20 h 10 et à 21 h 20, trois avions de combat de l'ennemi israélien volant à basse altitude ont violé l'espace aérien libanais et tiré des missiles par-dessus le territoire libanais en direction du territoire syrien.

Israël a non seulement violé l'espace aérien libanais, il a également mis en danger les civils et l'intégrité territoriale du Liban par cet acte qui aurait pu entraîner une riposte contre la source des tirs de missiles. Cette violation est considérée comme un acte d'agression qui met en péril la paix et la sécurité internationales, car Israël a porté atteinte à la souveraineté du Liban et s'est servi du territoire libanais pour attaquer un État tiers.

Cet acte d'agression se produit à un moment où l'on s'attend à ce que tous les efforts soient consacrés à la lutte contre la pandémie qui ravage le monde. Israël poursuit néanmoins ses actes hostiles et met en danger la sécurité des civils, sans tenir compte de la grande catastrophe qui menace l'humanité tout entière.

Je tiens à réaffirmer que mon gouvernement s'acquitte de ses engagements au regard des résolutions internationales et je demande en son nom au Conseil de sécurité de condamner cet acte dans les termes les plus énergiques et d'amener Israël à mettre un terme à ses violations de la souveraineté du Liban par voie aérienne, maritime et terrestre et à s'acquitter des obligations que lui impose la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) Amal Mudallali

